



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU TARN

Procès-verbal de séance Conseil Municipal du Vendredi 11 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le sept juillet, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Vanessa VIALETES.

Absents excusés : Didier BOURG, Bertrand FOPPA, Bertrand ALEXANDRE, Nathalie CALMELS.

Secrétaire de séance : Vanessa VIALETES

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	0	6

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Construction Cabinet infirmière : Rapport d'analyse des offres et choix des candidats
Questions diverses

- ❖ Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.
- ❖ Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121.15 évoquant la nomination du secrétaire de séance, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal :
 - Vanessa VIALETES est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

N°2025-06-01

1.1.1

Marché Public : Attribution et signature du marché

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'analyse réalisée par la maîtrise d'œuvre assurée par un groupement, dont le mandataire est Mr PUYO – ARCHITECTE DPLG, en application des critères énoncés dans le règlement de consultation ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel

qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- **AUTORISE** M. le maire à signer les marchés publics suivants
- **ATTRIBUE** le marché aux entreprises suivantes :

Marché public : Travaux de réalisation d'un logement communal et d'un local professionnel

Lot 1 : Gros œuvre

En raison de la faible concurrence, et du montant des offres proposées largement supérieur à l'estimation, il est décidé de procéder à la déclaration sans suite du lot n°1.

Au titre de l'article R.2344-5 du code de la commande publique, lorsque l'acheteur estime que le nombre de candidats appropriés est trop restreint pour assurer une véritable concurrence, il peut suspendre la procédure et publier à nouveau l'avis d'appel à la concurrence en fixant un nouveau délai pour l'introduction des demandes de participation.

Le présent lot sera donc relancé par la suite.

Lot 2 : Couverture bois

Entreprise : NOVABOIS

5 rue Claude GALIEN

81290 LABRUGUIERE

Montant du marché : 98 875.00 € HT

Lot 3 : Menuiseries intérieures et extérieures

Entreprise : Menuiserie CABANEL

Lieu-dit Le Thouron

81170 BOURNAZEL

Montant du marché : 27 898.20 € HT

Lot 4 : Plâtrerie, isolation, doublage

Entreprise : SARL TRUJILLO Patrick

3 rue Henri Matisse

81340 VALENCE D'ALBI

Montant du marché : 13 800.00 € HT

Lot 5 : Electricité, VMC

Entreprise : SCOP SITELEC

50 avenue de Rodez

81400 CARMAUX

Montant du marché : 10 500.00€ HT

Lot 6 : Plomberie

Entreprise : SOCIETE DESROUSSEAUX

16 place Gambetta

81400 CARMAUX

Montant du marché : 13 090.79 € HT

Lot 7 : Peintures, sols souples, PVC, faïences

Entreprise : TARROUX et FILS

13 rue Louis GELIS

81160 SAINT JUERY

Montant du marché : 9 000.00 € HT

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance,

Vanessa VIALETES

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN